

AUREL

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

« La sécurité des personnes doit être la loi la plus importante » Citation de Marcus Tullius Cicero



RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes !

Ce document est à lire, à étudier et à conserver.

Date de Révision : 4 Octobre 2018 Version 1

| | Rédacteur | Emetteur |
|--------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Nom Fonction | Fabienne DIF RIQUIER – Secrétaire | Francis JOUVE – Maire |
| | | |
| | | |

| VERSION | OBJET DES REVISIONS | DATE |
|---------|---------------------|------------|
| 1 | Emission Initiale | 09/10/2018 |

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Ce document a été élaboré pour vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

**Le Maire,
Francis Jouve**

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« *Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile.* »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



l'événement : l'aléa



les enjeux



le risque

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

- **Les risques naturels**
(Inondation, mouvement de terrain,...)
- **Les risques technologiques**
(Industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)
- **Les risques météorologiques**
- **Les risques sanitaires** (pandémie,...)

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune d'**AUREL** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

En cas d'événement grave, Comment serez-vous alerté ?

Porte-à-porte

- L'alerte s'effectuera en porte-à-porte



ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

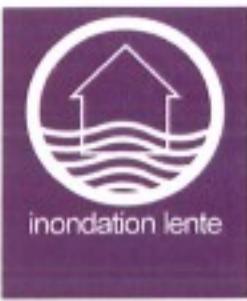


POINT DE RASSEMBLEMENT ET DE DISTRIBUTION :

MAIRIE – FOYER RURAL SALLE DES FETES
1, Place de la Mairie
84390 Aurel

NOMENCLATURE DES RISQUES

| | PAGES |
|---|--------------|
| Ruisseaulement/coulée de boue | 6 |
| Glissement de terrain | 7 |
| Chute de pierres | 7 |
| Transport des matières dangereuses/réseau | 7 |
| Chute d'aéronef | 7 |
| Phénomènes météorologiques | 8 |
| Séisme | 9 |
| Feu de forêts | 10 |
| Incendie de bâtiment | 10 |
| Réseau d'eau potable | 12 |
| Coupure de courant | 12 |
| Sanitaire | 13 |
| Canicule | 14 |
| Menace terroriste | 15 |
| Grand Froid – Neige | 16 |



Ce que vous devez faire en cas de :

Ruisseaulement/coulée de boue Glissement de terrain Chute de pierres

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied
ou en voiture dans une zone inondée ou dangereuse
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard des risques concernés.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LES PHENOMENES :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

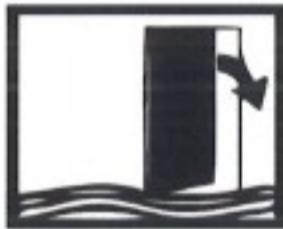
APRES LES PHENOMENES :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Inondations – Glissement – Chute de pierres



Coupez
électricité et gaz



Fermez la porte et
les aérations



Montez dans les
étages



Ecoutez la radio



Ne prenez pas votre
véhicule



Ce que vous devez faire en cas D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES ou De CHUTE D'AERONEF

DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

PENDANT L'ACCIDENT :

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers : 18, police/gendarmerie : 17 ; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Rappel des bons réflexes : Transport de matières dangereuses Chute d'Aéronef



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ne fumez ni cigarettes



chercher vos enfants à l'école



Ce que vous devez faire en cas De phénomènes météorologiques. (Tempête-Orage-Grand froid-Neige)

DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents – Orage - Neige - Froid



Enfermez-vous
dans un
bâtiment



Fermez portes
et volets



Ne montez pas sur
un toit



Ne prenez pas
votre véhicule



Ne restez pas sous
les lignes
électriques



Ce que vous devez faire en cas De Séisme

DES AUJOURD'HUI

- La Commune d'Aurel est classée en zone de Sismicité modérée (niveau 3/5). Pour plus d'information consulter le site www.planseisme.fr

PENDANT UN SEISME

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Mettez-vous près d'un mur porteur ou sous une table
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.
- Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et constructions et mettez-vous au sol.
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous loin de toute construction et de lignes électriques, coupez le moteur et attendez la fin des secousses dans le véhicule.
- N'utilisez pas les ascenseurs.

APRES UN SEISME – ATTENTION AUX REPLIQUES

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

PENDANT LES REPLIQUES

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Repérez les points de coupure du Gaz, Eau, Electricité.
- Reportez autant que possible vos déplacements.
- Préparez un plan de regroupement familial

Rappel des bons réflexes : SEISME



Ecouter la radio



Eloignez vous des
bâtiments, pylones....



Abritez vous sous un
meuble solide et
éloignez vous des
fenêtres



Coupez l'électricité et
gaz



Ce que vous devez faire en cas De Feu de forêt – Incendie de bâtiment

REMARQUES GENERALES

- Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :
- Un combustible (végétal ou structure porteuse en bois)
- Un comburant (l'oxygène de l'air)
- Une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot)

AVANT LE DEPART DE FEU

- Repérez les cheminements d'évacuation
- Prévoyez les moyens d'autoprotection (point d'eau-matériel d'arrosage-extincteur)
- Assurez le débroussaillage réglementaire

EN CAS DE DEPART DE FEU

- Informez les pompiers (18 ou 112)
- Arrosez les bâtiments avant l'arrivée du feu
- Fermez les bouteilles de gaz
- Evacuez les animaux
- Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers
- Ouvrir les portails des propriétés pour permettre aux camions des pompiers d'accéder aux bâtiments si votre habitation est encerclée par le feu, restez à l'intérieur et ne sortez pas,
- Fermez portes et volet, mettez un linge mouillé sous les portes,
- Si possible avertissez les secours par téléphone.

APRES LE FEU

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- Continuer à mouiller le sol pour inonder les terres et éviter les reprises de feu.
- Surveiller la zone pendant plusieurs heures.

Rappel des bons réflexes : Feu de forêt – Incendie de bâtiment



Enfermez-vous
dans un
bâtiment



Fermez portes
et volets





INCENDIES A AUREL ANNEE 2008



DANGER!
BIORISQUES

Ce que vous devez faire en cas de : **POLLUTION du RESEAU D'EAU POTABLE ou COUPURE GENERALE de COURANT**

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard des risques concernés.

PENDANT LES PHENOMENES :

A l'annonce de la pollution ou de la coupure de courant :

- Ne plus boire de l'eau du robinet
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Prendre toutes les mesures pour activer une source de lumière de secours
- Prévoir un stock d'eau potable. (Bouteilles ou réservoir)
- Vider vos congélateurs et jeter vos aliments si la coupure dure plus de 24 heures

APRES LES PHENOMENES :

- Attendre l'autorisation de réutiliser l'eau du robinet
- Purgez les conduites avant utilisation
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : **POLLUTION du RESEAU D'EAU POTABLE ou COUPURE GENERALE de COURANT**



Coupez Gaz et
Electricité
Ne pas
consommer
l'eau du robinet

Recherchez un
moyen
extérieur
d'alimentation
alternatif

Pensez au
regroupement
familial

Ecoutez la radio

Soyez prudents
lors de vos
sorties en
voiture



Risque sanitaire : La pandémie grippale – La méningite – La légionellose

Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention :

La transmission des virus ou bactéries se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).



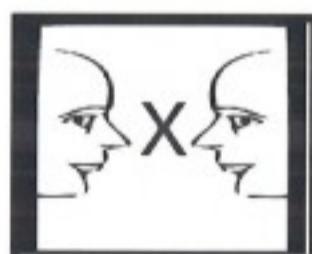
Rappel des bons réflexes en cas de pandémie :



Restez à l'écoute des infos radio et TV



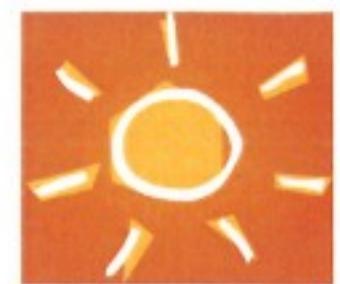
Lavez vous régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique



Evitez tout contact avec une personne malade



Risque sanitaire : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).



Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

SELON L'ÂGE, LE CORPS NE RÉAGIT PAS DE LA MÊME FAÇON AUX FORTES CHALEURS.

Personne âgée

- Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.
- La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (inconscience).

Enfant et adulte

- Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.
- Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

CANICULE

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe).

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je donne de mes nouilles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je ne consomme pas d'alcool.

Au travail, je vigilance pour mes collègues et moi-même.

Je prends des nouvelles de mon entourage.



Ce que vous devez faire en cas de : MENACE TERRORISTE

A QUOI SERT VIGIPIRATE DES AUJOURD'HUI :

- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens
- Développer et maintenir une culture de la vigilance de l'ensemble des acteurs de la nation
- Permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace

COMMENT REAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE :

1° - S'ECHAPPER

Quitter le bâtiment concerné – Se cacher lors du déplacement – Avertir les gens que vous croisez
Mettre votre téléphone sur silencieux (ni sonnerie ni vibrer)

2° - SE CACHER

Bloquer les portes – Se mettre à l'abri derrière un écran solide – Ne pas téléphoner
Mettre votre téléphone sur silencieux (ni sonnerie ni vibrer)

3° - ALERTER

Ne pas courir vers les forces de l'ordre – Appelez le 17 ou le 112 – Signalez les blessés



Ce que vous devez faire en cas :

• De grand froid, neige

DES AUJOURD'HUI :

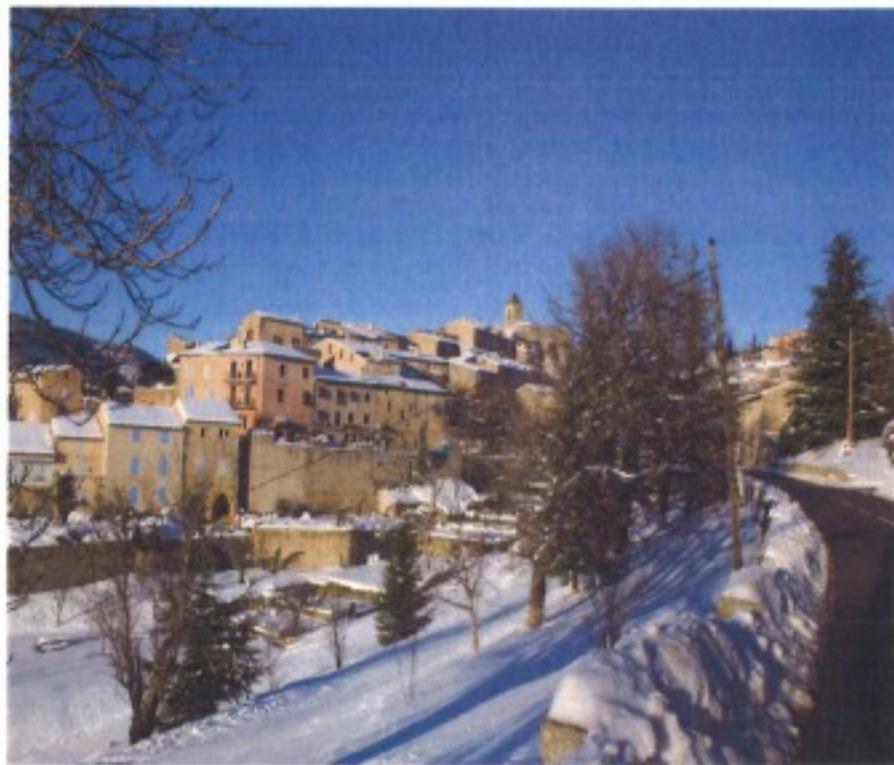
- Prévoir du sel de déneigement dans votre garage pour vos allées, trottoirs....
- Informez-vous sur le risque, sa fréquence et son importance,
- Ecoutez les informations : radio locale et les médias,
- Consultez les cartes de vigilance de Météo France,
- Faites rentrer votre bois ou votre fuel domestique avant l'hiver,
- Si un épisode de grand froid est annoncé, prévoir des vivres : des conserves, des biscuits, des gâteaux secs, et surtout des bouteilles d'eau, prévoir vos médicaments... afin de vivre en autonomie pendant quelques jours.
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

PENDANT LE PHENOMENE :

- Si vous dégagiez vos allées, vos devants de porte... protégez-vous des chutes de neige qui proviendraient de votre toit, des branches d'arbres...
- Facilitez le passage sur les voies pour les engins de dégagement. Ne pas se garer sur les routes.
- Evitez de prendre la route surtout avec un véhicule non équipé.
- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation,
- Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches,
- Prévoyez des vivres et matériels de secours en cas d'attente sur la route à bord de votre véhicule.
- Si vous devez sortir, veillez à un habillement adéquat.
- Ne touchez aucun fils électriques tombés au sol.
- Portez une attention toute particulière à l'habillement des personnes dépendantes (nourrisson, personnes âgées...).
- Téléphonez à la Mairie ou à l'école pour savoir si l'école est ouverte durant cet épisode.
- Renseignez-vous auprès de la compagnie de Transports scolaires ou à la Communauté de Communes Ventoux Sud (04.90.64.15.29) afin de savoir s'il y a le ramassage scolaire des collèges et lycées.

APRES LE PHENOMENE :

- Dégagez vos devant de portails, trottoir et boîte aux lettres...



AUREL EN HIVER

Quelques Informations Utiles

Où trouver le DICRIM :

- *A la Mairie ou sur son site*
www.mairie-aurel.fr

Fréquences des radios locales :

- *Bleu Bleu Vaucluse Avignon Mont Ventoux – 100.4 FM*

Kit d'Urgence (à prévoir au domicile)

- *Lampe de poche avec pile*
- *Radio portable avec pile*
- *Eau potable*
- *Conserves*
- *Papiers personnels*
- *Médicaments urgents*
- *Couverture de survie*
- *Vêtements de rechange*

Quelques Numéros utiles :

- *Accueil sans abri : 115*
- *Enfance maltraitée : 119*
- *Centre antipoison : 04.91.75.25.25*
- *SOS Main Centre Chirurgical Clinique Fontvert Avignon : 08.26.10.86.66*

La Commune d'Aurel est équipée d'un Défibrillateur, installé devant la façade de la Mairie d'Aurel



MAIRIE : 04.90.64.00.76

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE
LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT
Pour obtenir l'intervention d'un équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être renvoyé vers un organisme de paramédical de secours

17
POLICE SECOURS
Pour signaler une situation qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18
SAPEURS-POMPIERS
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir une intervention rapide

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, Numéro accessible par fax et SMS